



REDACTEUR TERRITORIAL
TROISIEME CONCOURS
SESSION 2011

Mercredi 14 septembre 2011

**Réponses à 3 à 5 questions portant sur le droit public en relation avec les missions
des collectivités territoriales**

Spécialité Administration générale

(Durée : 3 heures - Coefficient : 3)

Répondre aux trois questions suivantes dans l'ordre qui vous convient :

QUESTION 1 : Les grands axes de la réforme territoriale prévus par la loi de
du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

(8 points)

QUESTION 2 : La prise en compte du handicap dans les collectivités territoriales.

(6 points)

QUESTION 3 : La « mobilité » des agents de la Fonction publique territoriale.

(6 points)

AVERTISSEMENT

- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- En cas d'erreur, le blanc correcteur peut être utilisé.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne,...) autre que celle figurant, le cas échéant, sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.